



IYALY SRL VIA POLA 23, 20124 MILANO (MI) WWW.IYALY.COM

FICHE TECHNIQUE rév.2.00

NOM DU PRODUIT :

WELLEASE SPRAY

Avec propolis, extrait de myrte, flavonoïdes de cassis et huiles essentielles

FORMAT :

Spray de gorge

SHELF LIFE :

36 MOIS

CODE DE L'ARTICLE :

INT014

MADE IN ITALY



DESCRIPTION DU PRODUIT :

Ambroslyaly WellEase Spray est un complément alimentaire formulé avec une combinaison d'ingrédients naturels aux propriétés synergiques, conçu pour soutenir le bien-être des voies respiratoires supérieures, en particulier le nez et la gorge, et favoriser le confort pendant les périodes de froid ou d' L'association de Miel, d'extrait de Propolis, de Myrte, de Cassis titrés en flavonoïdes, ainsi que d'huiles essentielles d'Eucalyptus et de Menthe, offre un soutien naturel maintien d'une gorge saine et d'un bon fonctionnement des voies respiratoires. En détail, l'action combinée du miel, de la propolis, du myrte et du cassis soutient la santé du nez et de la gorge, en contrant l'irritation et l'inflammation, et en favorisant l'équilibre naturel des membranes muqueuses. Les extraits de propolis et de cassis aident à renforcer défenses naturelles de l'organisme, ce qui est utile pour faire face aux périodes d' exposition accrue aux virus et aux bactéries. Les huiles essentielles d'eucalyptus et de menthe ont une action émolliente et apaisante sur les muqueuses oropharyngées, améliorant le confort et le tonus de la voix, et soutiennent la fonction respiratoire, favorisant la décongestion des premières voies respiratoires, donnant une sensation de fraîcheur et de soulagement en cas de congestion nasale ou de difficultés respiratoires.

INGREDIENTS:

Eau purifiée, fructose, miel de fleurs sauvages, Myrte E. glycérique (*Myrtus communis* L., feuilles), Groseille E.S. tit. 1% flavonoïdes (*Ribes nigrum* L., feuilles), Propolis E. glycérique (Propolis), huile essentielle d'Eucalyptus (*Eucalyptus globulus* L., feuilles), huile essentielle de Menthe (*Mentha x piperita* L., feuilles), arôme : fraise ; conservateurs : sorbate de potassium, benzoate de sodium ; acidifiant : acide citrique.

MODE D'EMPLOI :

Une consommation quotidienne recommandée :

ENFANTS (âgés de 6 à 12 ans) = 5 nébulisations (soit 0,5 ml) par jour

ADULTES (âgés de 12 ans et plus) = 10 nébulisations (soit 1 ml) par jour

A répartir de préférence en 5 pulvérisations le matin et 5 pulvérisations le soir.

Agiter avant utilisation.

CONTENU MOYEN	Dose quotidienne ENFANT	Dose quotidienne ADULTE
Miel millefiori	50 mg	100 mg
Myrte E. glycérimé	37,5 mg	75 mg
Propolis E. glycérimé	25 mg	50 mg
Cassis E.S. Dont flavonoïdes	25 mg 0,25 mg	50 mg 0,5 mg
Eucalyptus h.e.	0,5 mg	1 mg
Menthe h.e.	0,5 mg	1 mg

Dose quotidienne ENFANT (de 6 à 12 ans) = 0,5 ml soit 5 pulvérisations

Dose quotidienne ADULTE (à partir de 12 ans) = 1 ml soit 10 pulvérisations

EFFETS PHYSIOLOGIQUES:

Complément alimentaire à base de miel, d'extrait de propolis et d'extraits de myrte et de cassis titrés en flavonoïdes utiles au bien-être physiologique du nez et de la gorge. L'huile essentielle d'eucalyptus a une action émolliente et apaisante sur la muqueuse oropharyngée et favorise un tonus vocal normal. L'huile essentielle de menthe soutient la fonction physiologique respiratoires supérieures.

AVERTISSEMENTS:

Les compléments alimentaires ne sont pas destinés à remplacer un régime alimentaire varié et équilibré et un mode de vie sain. Ne dépassez pas l'apport journalier recommandé. Tenir hors de portée des enfants moins de trois ans.

QUANTITÉ NETTE :

30mL e 1,01 fl.oz

CONSERVATION :

Conserver dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et des sources de chaleur.

DÉCLARATION ALLERGÈNES :

IYALY Srl. déclare que, selon la documentation fournie par les fournisseurs, le produit contient/ne contient pas les substances pouvant provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées dans l'annexe II du règlement UE n° 1169/2011, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

ALLERGÈNES	PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS LE PRODUIT	LES INGRÉDIENTS DANS LESQUELS L'ALLERGÈNE EST CONTENU	PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENTS OU EN TANT QUE RÉSIDUS ALLERGÈNES D'UN INGRÉDIENT
1. Céréales contenant du gluten, à savoir : blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits dérivés, à l'exception : a) des sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) des maltodextrines à base de blé (*); c) des sirops de glucose à base d'orge; d) des céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de	NO	NO	NO
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NO	NO	NO
3. Œufs et ovoproduits.	NO	NO	NO
4. Poisson et produits de la pêche, à l'exception : (a) de la gélatine de poisson utilisée comme support pour des préparations de vitamines ou de caroténoïdes ; (b) de la gélatine ou de l'isinglass utilisée comme agent de collage dans la bière et le vin.	NO	NO	NO
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NO	NO	NO
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception :a) de l'huile et de la graisse de soja raffinées (*); b) du mélange naturel de tocophérols (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophérol naturel, du succinate de D-alpha-tocophérol naturel provenant de sources de soja; c) des huiles végétales dérivées de phytostérols et d'esters de phytostérols provenant de sources de soja;d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols de l'huile végétale provenant de sources de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit dont ils sont dérivés.	NO	NO	NO
7. Lait et produits laitiers (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques,y compris l'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactiol.	NO	NO	NO
8. Fruits à coque, à savoir : amandes (<i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes (<i>Corylus avellana</i>), noix (<i>Juglans regia</i>), noix de cajou (<i>Anacardium occidentale</i>), noix de pécan [<i>Carya illinoensis</i> (Wangenh.) K. Koch], noix du Brésil (<i>Bertholletia excelsa</i>), pistaches (<i>Pistacia vera</i>), noix de macadamia ou noix du Queensland (<i>Macadamia ternifolia</i>), et leurs produits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole	NO	NO	NO
9. Céleri et produits à base de céleri.	NO	NO	NO
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NO	NO	NO
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NO	NO	NO
12. L'anhydride sulfureux et les sulfites en concentrations supérieures à 10 mg/kg ou à 10 mg/litre en termes de SO ₂ total doivent être calculés pour les produits tels qu'ils sont proposés, prêts à la consommation ou reconstitués selon les instructions du fabricant.	NO	NO	NO
13. Lupins et produits à base de lupin	NO	NO	NO
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NO	NO	NO